



## REUNION INAUGURALE DE LA COMMISSION TRIPARTITE POUR LE RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI DES REFUGIES NIGERIANS VIVANT AU CAMEROUN

Nigéria, Abuja le 10 août 2017

Communiqué Conjoint

1. Sur invitation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur de la République Fédérale du Nigéria, Lt. Général Abdulrahman Bello Dambazau (CFR), la Commission Tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés nigériens vivant au Cameroun, s'est réunie à Abuja le 10 août 2017 pour discuter des modalités pratiques du rapatriement librement consenti des réfugiés nigériens dans le cadre de l'Accord Tripartite signé le 2 mars 2017 entre le Gouvernement de la République du Cameroun, le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés à Yaoundé, au Cameroun.
2. La réunion, accueillie par le Lt. Général Abdulrahman Bello Danbazau (CFR), Honorable Ministre de l'Intérieur de la République Fédérale du Nigéria a connu la participation de son Excellence Monsieur René Emmanuel Sadi, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation de la République du Cameroun; du Représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés au Nigeria, Monsieur Antonio Jose Canhandula en présence des autres membres de la Commission.
3. La réunion a reconnu la stabilité politique du Nigéria découlant des principes démocratiques durables et soutenus depuis le retour des civils au pouvoir en 1999, l'augmentation de l'allocation des ressources pour lutter contre l'insécurité interne et l'insurrection au Nord-Est, exacerbés par des interventions externes. La situation sécuritaire s'est largement améliorée avec l'affaiblissement de la secte Boko Haram grâce à la participation active et la coopération de la Force Multinationale Mixte du Bénin, du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad.
4. La réponse du Cameroun, fondée sur l'esprit de fraternité et les relations très cordiales avec le Nigeria a été l'accueil chaleureux réservé aux réfugiés nigériens qui fuient l'insurrection. Cela a cependant coûté énormément en termes d'augmentation des attentats suicides, d'insécurité générale due à l'infiltration de Boko Haram et dépassant les limites de l'aide humanitaire cristallisés autour de conflits avec la population locale de la destruction des terres agricoles, de la perte de bétail et d'allégations de crimes violents.
5. La Commission a pris bonne note de la nécessité de renforcer la coopération dans la gestion du processus de rapatriement volontaire conformément aux dispositions de l'Accord Tripartite, la protection des droits fondamentaux des rapatriés, le respect de toutes les Conventions internationales sur l'asile et les solutions durables.
6. **Reconnaissant** les défis actuels en matière de sécurité au Nigéria et les efforts déployés par le Gouvernement nigérian pour rétablir les services sociaux de base, pour faciliter le rapatriement et la réintégration des rapatriés au Nigéria, la Commission a noté que la réintégration durable nécessite une approche holistique et communautaire qui améliore la capacité d'absorption et renforce l'accès aux services de base et l'autosuffisance pour les rapatriés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les communautés locales au Nigeria.
7. La Commission a chargé le Groupe de Travail Technique, d'élaborer des modalités opérationnelles concrètes et des mesures de soutien, y compris l'établissement d'un chronogramme et des procédures pour assurer le retour librement consenti, sûr et digne ainsi que la réintégration durable des réfugiés nigériens du Cameroun.

8. Par ailleurs la Commission a, en outre, demandé au Groupe de Travail Technique d'entreprendre un exercice visant à élaborer une approche par étapes pour le retour organisé du Cameroun au Nigéria dans un délai raisonnable en tenant compte de la situation sécuritaire dans le Nord-Est du Nigéria et de la restauration des services de base pour un retour durable, en toute sécurité et dans la dignité.
9. Pour assurer un retour durable, la Commission a demandé que les paquets de retour individuels, les Projets à Impact Rapide à caractère communautaire visant la réhabilitation et l'expansion des services et infrastructures de base soient mis en œuvre en synergie avec les actions humanitaires et de développement en cours.
10. La Commission Tripartite a également reconnu la nécessité d'initiatives similaires pour renforcer la résilience des communautés d'accueil touchées au Cameroun; la nécessité de Projets à Impact Rapide pour s'assurer que les moyens de subsistance ne sont pas affectés; et la nécessité d'entreprendre des travaux de restauration environnementale, le cas échéant.
11. La Commission a appelé la communauté internationale à soutenir le Gouvernement de la République du Cameroun, le Gouvernement de la République Fédérale du Nigéria et le HCR afin de continuer à assurer la protection et l'assistance aux réfugiés au Cameroun, pendant les préparatifs en vue du rapatriement librement consenti.
12. La commission s'est engagée à mobiliser activement divers partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement pour mobiliser les fonds et les ressources nécessaires pour faciliter les programmes de rapatriement librement consenti et de réinsertion.
13. La Commission Tripartite a convenu de se réunir pour examiner le travail du Groupe Technique et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions de la Commission et du rapatriement librement consenti des réfugiés nigériens vivant au Cameroun aux date et lieu à communiquer par voie diplomatique.
14. L'Honorable Ministre de l'Intérieur de la République Fédérale du Nigéria a, au nom du Gouvernement et du Peuple du Nigéria, remercié le Cameroun pour l'hospitalité accordée aux réfugiés nigériens et a reconnu les difficultés de ce pays pour concilier les impératifs de sécurité nationale et la protection des réfugiés nigériens.
15. Enfin, son Excellence Monsieur René Emmanuel Sadi, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation de la République du Cameroun a tenu à remercier les autorités nigérianes pour l'hospitalité accordée à lui-même ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne pendant leur séjour à Abuja.

Fait à Abuja, le 10 août 2017



**Lt. Gen. (Rtd). Abdulrahman Bello Dambazau, CFR Ph.D**  
Honorable Ministre de l'Intérieur

Pour: Le Gouvernement de la République Fédérale du  
Nigéria



**S.E. René Emmanuel Sadi**  
Ministre de l'Administration Territoriale  
et de la Décentralisation

Pour: Le Gouvernement de la  
République du Cameroun



**Mr. Antonio Jose Canhandula**

Pour le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR)